

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TÉLÉPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.
Téléphone 32-64

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France..... UN AN 15 fr.

Etranger..... 20 fr.

Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur

On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste.

Les abonnements sont reçus pour un an, se paient d'avance et partent

du 1er et du 15 de chaque mois. Ils continuent jusqu'à avis contraire.

TARIF DES ANNONCES

annonces industrielles en 4 pages, sans contrat..... 0 fr. 75 la ligne

Régionales en trois pages..... 1 franc

Chronique troisième page..... 1 fr. 50

Chronique deuxième page..... 2 francs

Ces prix sont payables d'avance et à Lyon.

Prix spéciaux pour Contrats à l'année

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TÉLÉPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.
Téléphone 32-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

A Nos Lecteurs

En raison des fêtes de la Toussaint, de la suppression de divers marchés et de la fermeture de nos ateliers d'imprimerie, le COURRIER DU COMMERCE ne paraîtra pas le mercredi 3 novembre prochain.

Allons-nous continuer à ravitailler l'Allemagne ?

La question devient obsédante et tragique. Nous espérons bien que la censure nous permettra de la poser encore après de nombreux confrères. Il paraît hélas trop certain que par l'intermédiaire de la Suisse nous ravitaillons nous-mêmes l'Allemagne pour un grand nombre de produits.

Le Lyon Républicain publie à ce sujet une lettre de M. le sénateur Alexandre Bérard à M. Viviani, président du conseil :

Bourg, le 23 octobre 1915.

Monsieur le Président,

M. le Préfet de l'Ain m'a saisi d'une lettre de M. le directeur général des douanes relative au trafic de la Suisse, cela en réponse à deux vœux du Conseil général de l'Ain.

Je vous l'avoue, la réponse me paraît reposer sur des données absolument erronées et je persiste à croire que la commission interministérielle des dérogations aux prohibitions de sortie a laissé briser les mailles du filet protecteur et que par les trous béants du filet des marchandises en quantité considérable, à travers la Suisse, sont allées ravitailler l'Allemagne.

Le fait n'est que trop certain.

Le 17 août 1915 et le 13 septembre 1915, le Conseil général de l'Ain, à l'unanimité, a émis des vœux protestant contre le passage de marchandises de France en Allemagne à travers la Suisse.

Le Conseil général, parlant au nom de l'opinion publique de notre département, était bien informé.

Dès septembre 1914, je vous avais signalé le transit abusif des blés à destination de l'Allemagne en gare de Bellegarde ; à maintes reprises, depuis, je vous ai signalé ce scandale dirigé contre la Patrie pour toutes sortes de marchandises. En mai dernier, je vous ai signalé les rafles faites sur les marchés de Bourgogne et du Bourbonnais de blé, de volailles faites sur les marchés de Bresse, suivies de transport par Bellegarde et Annonay pour l'au-delà de la Suisse.

Mes collègues de la représentation de l'Ain ont porté des plaintes énergiques.

Nous n'avons jamais été écoutés.

Tout a continué à passer au travers le filet déchiré.

Il y a un mois, je vous signalais encore la quantité énorme de colon passant la frontière avec l'Indochine sous divers numéros des vases allant en Allemagne.

Les réclamations de mes collègues et de moi-même se heurtent à chaque instant aux agissements d'étrangers qui assaillent les administrations ministérielles.

Je n'ai pas besoin de dire qu'à toutes ces manœuvres, à toutes ces fraudes, le gouvernement helvétique, dont la loyauté est au-dessus de tous soupçons, est absolument étranger.

Maintenant, ce sont des chevaux venus du Sud-Ouest qui, en grand nombre, franchissent la frontière allant très probablement remonter la cavalerie allemande décimée en Artois, en Champagne et dans les plaines de la Pologne.

Un livre documentaire, pour fixer votre opinion et l'opinion publique, je me permets de mettre sous vos yeux le très instructif tableau que voici (ci-dessous) :

Au nom des populations de notre frontière très émus de cet état de choses et dont la colère devient très violente, il était de mon devoir de Français, Monsieur le Président, de vous soumettre ces observations.

Agrez, Monsieur le Président, l'assurance de ma profonde considération.

Alexandre BÉRARD,
Sénateur de l'Ain, Président du Conseil général.

Trafic de France en Suisse du 1er août 1914 au 1er août 1915.

Froment, 361,014 tonnes; avoine, 75,223 tonnes; orge, 19,204 tonnes; farines : froment, 6,006 tonnes; avoine, 706 tonnes; orge, 193 tonnes; malt, 9,196 tonnes; riz, 12,173 tonnes; houille, 36,338 tonnes; vins étrangers, 391,439 hectos; vins français, 256,338 hectos.

Etat comparatif des exportations en Suisse.

D'août 1914 à août 1914 : boyaux secs, 237 quintaux; suifs, 4,554 quintaux; saindoux, 4,876 quintaux; huiles diverses, 64,188 quintaux; coton en laine et déchets, 10,773 quintaux; résineux, coprahne, 152 quintaux; cuivre en masses brutes, lingots, 1,091 quintaux; cuivre en planches, 718 quintaux; cuivre en fils, 512 quintaux.

août 1914 à août 1915 : boyaux secs, 4,786 quintaux; suifs, 17,284 quintaux; saindoux, 22,463 quintaux; huiles diverses, 103,254 quintaux; coton en laine et déchets, 23,883 quintaux; résineux, coprahne, 12,425 quintaux; cuivre en masses brutes, lingots, 7,200 quintaux; cuivre en planches, 307 quintaux; cuivre en fils, 4,079 quintaux.

Les chiffres ci-dessus sont éloquentes.

Ne l'est pas moins ce que disaient dernièrement notre confrère Le Petit Saïnois :

Nous l'avons dit, répété et croyons l'avoir suffisamment démontré à l'aide de preuves irréfutables, oui, la Suisse a toujours ravitaillé et continue bon gré mal gré à ravitailler nos ennemis.

S'il nous était besoin d'une preuve supplémentaire, ce n'est pas ailleurs que dans les colonnes d'un journal suisse-allemand lui-même que nous irions la puiser. Lisez plutôt ces lignes extraites du Journal du Jura, paraissant à Bienne :

« La facilité avec laquelle on a fait à l'Allemagne d'énormes concessions permettait d'espérer que tout finirait par s'arranger avec les Alliés.

« Or, il paraît qu'à Berne nos dirigeants éprouvent, lorsqu'il s'agit de traiter avec la France, l'Allemagne ou l'Angleterre, un tas de

scrupules patriotiques dont on n'aperçoit plus la moindre trace lorsque nous avons à confabuler avec l'Allemagne.

« Je me permets de demander pourquoi un train entier de « pneus » (caoutchouc) a pu récemment sortir de Suisse à destination de l'Autriche, par Buchs, avec toutes les autorisations nécessaires, sous la désignation officielle de... fromage ? »

« Ce train entier de pneus, dont parle notre confrère de Bienne, peut faire un harmonieux pendant aux 300,000 tonnes — vous avez bien lu : trois cent mille tonnes — de malt de brasserie dont nous révélons récemment, à cette place, le passage de France en Suisse.

Le Journal signalait lui aussi qu'à la station du Prado, à Marseille, l'on pouvait voir que les wagons qui font le transport habituel des huiles minérales entre Marseille et la Suisse, portent encore pour la plupart, à leur retour, l'étiquette de la gare allemande qui les a réexportés.

La naïveté à des bornes et nous ne semblons pas le savoir en France.

Parce les constatations aussi effarantes peuvent provoquer un profond découragement. On les faits signalés de bonne foi ont une explication qui nous échappe ou... nous rêvons !!!

A. B.

Voici la réponse faite par le Directeur général des Douanes aux délibérations du Conseil général de l'Ain transmises par M. Alexandre Bérard :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui concerne l'exportation des marchandises dont la sortie de France n'est pas interdite, la commission interministérielle des dérogations

aux prohibitions de sortie n'a pas à intervenir. Pour celles qui sont frappées de prohibition à l'exportation, il y a lieu de considérer les conditions dans lesquelles les autorisations ont été accordées.

« Pour les unes, des accords spéciaux sont intervenus avec le Gouvernement fédéral, qui a monopolisé la vente des produits. Rentrent dans cette catégorie les pétroles, les essences et les huiles minérales, les blés, les avoines et, plus récemment, les riz, dont l'envoi en Suisse n'a été autorisé que dans les limites d'un contingent déterminé à la demande même du Gouvernement fédéral.

« L'exception des riz et des huiles lourdes de graissage, il a, en outre, été stipulé que la facilité ne visait que le transit, c'est-à-dire l'emprunt du territoire français.

« Pour les autres produits, la commission interministérielle des dérogations aux prohibitions de sortie a fait établir le relevé des importations effectuées en Suisse pendant les périodes correspondantes des années précédentes et elle s'est assurée que les autorisations délivrées ne dépassaient pas ces quantités. Enfin, pour un grand nombre de ces derniers, les destinataires souscrivent l'engagement de soumettre à destination les marchandises qu'ils reçoivent au contrôle d'un agent délégué par le Gouvernement français.

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

aux prohibitions de sortie n'a pas à intervenir. Pour celles qui sont frappées de prohibition à l'exportation, il y a lieu de considérer les conditions dans lesquelles les autorisations ont été accordées.

« Pour les unes, des accords spéciaux sont intervenus avec le Gouvernement fédéral, qui a monopolisé la vente des produits. Rentrent dans cette catégorie les pétroles, les essences et les huiles minérales, les blés, les avoines et, plus récemment, les riz, dont l'envoi en Suisse n'a été autorisé que dans les limites d'un contingent déterminé à la demande même du Gouvernement fédéral.

« L'exception des riz et des huiles lourdes de graissage, il a, en outre, été stipulé que la facilité ne visait que le transit, c'est-à-dire l'emprunt du territoire français.

« Pour les autres produits, la commission interministérielle des dérogations aux prohibitions de sortie a fait établir le relevé des importations effectuées en Suisse pendant les périodes correspondantes des années précédentes et elle s'est assurée que les autorisations délivrées ne dépassaient pas ces quantités. Enfin, pour un grand nombre de ces derniers, les destinataires souscrivent l'engagement de soumettre à destination les marchandises qu'ils reçoivent au contrôle d'un agent délégué par le Gouvernement français.

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

« Ces diverses mesures paraissent de nature à dissiper les craintes dont le Conseil général de l'Ain s'est fait l'écho. »

GRAINS ET FARINES

Marché de Lyon

Vendredi 29 octobre.

Le Gouvernement se préoccupe des mesures à prendre pour faciliter les ensemencements et des permissions agricoles seront probablement accordées aux agriculteurs qui ne sont pas indispensables au service armé. Le ministre de l'Agriculture vient d'adresser aux préfets une circulaire sur cette question des emblavures qui, à l'heure actuelle, présente un intérêt capital et dans laquelle il dit notamment que les pouvoirs publics s'efforcent par tous les moyens de venir en aide aux familles des agriculteurs mobilisés.

La température favorable a été d'un précieux secours pour permettre d'avancer autant que possible les emblavures, et, dans certaines régions, il y a un peu de retard. Malheureusement, dans beaucoup d'autres il reste encore à semer de très grandes superficies.

Notre marché aux grains était de moyenne importance. L'assistance n'est pas nombreuse et il ne se traite pas beaucoup d'affaires.

BLES. — Le marché du blé est en ce moment à peu près nul en France. La minoterie demande à l'administration de lui fournir les quantités qu'elle lui a promis à des cours bien en dessous de ceux qu'elle pourrait payer aux vendeurs ordinaires. La crainte de réquisitions l'empêche de faire tout achat prévisionnel et elle vit donc au jour le jour.

En blés étrangers, il ne se traite rien pour la France. Les Américains vendent du blé en Italie, en Angleterre et dans d'autres pays, avec la fermeté des frêts cela maintient les cours des blés étrangers à un taux élevé.

La cote de nos blés français est toujours bien difficile à déterminer en raison même de la rareté des affaires. Il est à remarquer que les vendeurs font bien difficilement des concessions malgré cette pénurie de demandes. C'est ainsi qu'en Bourgogne on tient 31,25 et 31,50 départ, bien qu'il n'y ait pas d'acheteurs à ces taux. A notre marché, il s'est traité quelques lots insignifiants de blés de la région qu'il a fallu encore payer jusqu'à 31,50 rendus. En Bourgogne, il y aurait de nombreux vendeurs à 31 fr. départ, mais c'est encore un prix trop élevé.

On cote donc nominativement :

Blés du rayon (Lyonnais-Dauphiné-Bresse)..... 31 50

Blés du Centre (Allier, Cher, Nièvre)..... 32 30

Les 100 kilos rendus Lyon ou parité.

Les cours suivants s'entendent blés de la dernière récolte aux 100 kilos pris dans les gares de chaque provenance.

Blés de la Côte-d'Or..... 31 25

Blés de l'Yonne..... 31 25

Blés Saône-et-Loire..... 31 25

Blés de l'Aube, Marne, Haute-Marne..... 31 25

Blés de la Seine-et-Marne..... 31 25

Blés de l'Eure-et-Loire..... 31 25

Blés Oise..... 30 75

On cote : navets, 50 fr.; tomates, 40 fr.; pommes de terre, de 13 à 15 fr.; haricots verts fins, de 80 à 90 fr.; moyens, de 30 à 60 fr.; selon la grosseur; gros, 20 fr.; haricots à écosser, 60 fr.; pois à écosser de 70 à 75 fr.; poisons, 30 fr.; épinards, 35 fr.; oignons, de 30 à 32 fr.; laurier saucé, 10 fr.; le tout aux 100 kilos.

Aubergines, de 30 à 40; courges vertes, de 2 à 2,25; moyens, 1,25; salades fraîches, 0,50; romanes, 0,40; laitues, 0,40; oignons, 1,75; artichauts, 2 francs; cressons, 4 fr., le tout à la douzaine.

Aux chaînes belles, de 15 à 16 fr.; moyennes, de 10 à 12 fr.; petites, de 6 à 8 fr.; oignons en chaînes, 4 fr.; poireaux, 3 fr.; carottes, 0,50; les 12 paquets.

Citrons, 7 fr.; grenades, 9 fr. le cent.

Conges, de 1 à 2,25 pièce selon la grosseur. Les choux-fleurs débutent dans les prix de 6 fr. la douzaine; cette récolte promet d'être très abondante et de belle qualité.

Marseille, 26 octobre. — On cote à la consommation : Caroline extra, 80 fr.; Java, n. 1, 63 fr.; n. 2, 64 fr.; Rangoon glauco, 40 fr.; Saigon importation directe, 25 fr.; brisures café, 30 fr.; Saigon café emballé octobre-novembre 31,50; Japon n. 1, 56 fr.; n. 2, 55 fr.; Moulmein n. 1, 41,50; n. 2, 40,50; brisures d'usine, 32 fr.

Farinos de riz neige, 33,50; supérieur, 32 fr. les 100 kilos.

LEGRUMES SECS

Marseille, 28 octobre. — On cote les 100 kilos, en sacs, à la consommation : haricots cagn. franc. nouv. récolte, 90 fr.; haricots petits franc. nouv. récolte, 88 fr.; haricots japonais Dol-fukus vieille récolte, 90 fr.; lentilles des Indes nettoyées nouv. récolte, 57 fr.; lentilles d'Egypte nouv. récolte, 51 fr.; gros pois-chiches Maroc, nouv. récolte, 47,50; gros pois-chiches moyens Maroc, nouv. récolte, 44 fr.; gros pois-chiches petits Maroc, nouv. récolte, 42 fr.; alistes Maroc, 47,50.

Marché très ferme.

Le Puy (Haute-Loire), 26 octobre. — On cote : haricots, 90 fr.; lentilles vertes, 145 fr.; lentilles blanches, 120 fr. les 100 kilos.

FAITES ou BOUTES des OFFRES à A. Lebougle, 4, rue Bertin-Poirée, Paris. Adresse Télég. : GABEL-PARIS. Tél. : GUT. 62-86.

FRUITS SECS

Marseille, 26 octobre. — Amandes cassées : Provence de plaine, 300 fr.; de montagne, de 285 à 295 fr.; Sardaigne, 290 fr.; Mayotte, 285 fr.; Alicante, 280 fr.; Levant, de 275 à 280 fr.; Sfax, 295 francs; Mogador, de 250 à 270 fr.; amandes amères gros fruits, de 210 à 220 fr.; petits fruits, de 150 à 180 fr.; fruits moyens, de 190 à 200 fr. le tout aux 100 kilos.

Amendes en coques. — Princesses de plaine, de 190 à 200 fr.; de Provence de plaine, de 200 fr.; dito de montagne, 180 fr.; Tarragone (Mollard) 135 fr.; Portugal tendre, 150 fr.; mi-tendres, 125 fr.; Aberranes, de 110 à 115 fr.; Mollières, de 85 à 90 francs; Malherbes, 125 fr. Le tout aux 100 kilos. Les amandes étrangères sont cotées à l'entrepôt.

CAFES

Bordeaux, 27 octobre. — Guadeloupe Bonifère, de 183 à 185 fr.; dito habitant, de 170 à 172 fr.; Nouvelle-Cadonnie, de 140 à 160 fr.; Java, de 80 à 115 fr.; Porto-Rico, de 94 à 100 fr.; Costa-Rica, de 95 à 105 fr.; Mexique, de 75 à 100 fr.; Mysore, de 95 à 105 fr.; Malabar, de 92 à 100 fr.; Salem, de 94 à 102 fr.; Haiti, de 79 à 100 fr.; Porto-Cabello, de 78 à 95 fr.; Santos, de 58 à 72 fr.; Rio, de 53 à 78 fr.; Bahia, de 61 à 66 fr. les 50 kilos.

CACAO

Bordeaux, 27 octobre. — Maragnan, de 115 à 120 francs; Bahia préparé, de 110 à 120 fr.; Puerto-Cabello, de 130 à 200 fr.; Caraque courant, de 125 à 127 francs; Guatria et Carupano, de 125 à 127 fr.; Accra, de 107 à 112 fr.; Maracaibo, de 135 à 145 fr.; Guayaquil, Arriba, de 120 à 125 fr.; dito Balao, de 120 à 122 fr.; Machala, de 118 à 122 fr.; Guadeloupe, de 166 à 170 fr.; Martinique, de 165 à 168 fr.; Haiti, de 103,50 à 110 fr.; Trinidad, de 120 à 125 fr.; Ceylan, de 120 à 130 fr.; San Thomé, de 120 à 125 fr.; Cuba, de 110 à 118 fr. les 50 kilos.

POIVRES

Bordeaux, 27 octobre. — On cote les 50 kilos : Saigon blanc (privilege colonial), de 165 à 170 fr.; dito noir, de 100 à 105 fr.; Tellicherry (en entrepôt), de 85 à 90 fr.

Marseille, 27 octobre. — On cote les 50 kilos, en entrepôt : Tellicherry noir, 88 fr.; Singapour noir, 79 fr.; blanc, 122 francs; Saigon noir avec privilege colonial, de 93 à 95 fr.; Saigon blanc avec privilege colonial, de 149 à 153 fr.

HUILES

Paris, 28 octobre. — L'huile de lin est toujours ferme; on cote de 97 à 97,25 les 100 kilos en cuve à nu. Le marché de l'huile de colza reste sans intérêt au prix de 149 fr. les 100 kilos à nu.

Marseille, 28 octobre. — Huile d'arachide neutre, 148 fr.; Gambie extra, 128 francs; rufusque, 130 fr.; petite rufusque, 127 fr.; huile de graines à fabrique d'arachide, 110 fr.; coprah, 113 francs.

HUILES D'OLIVES

Marseille, 27 octobre. — On cote les Aragon surfine, de 175 à 180 fr.; Andalousie surfine, de 140 à 145 fr.; Sfax surfine, 155 fr.; Sousse surfine, 150 fr.; Var extra, de 160 à 165 fr.; Var surfine, de 155 à 160 fr.; Bouches-du-Rhône surfine, 160 fr.; Algérie surfine, 140 fr.; Tunis, 150 fr. les 100 kilos.

SUCRES-MELASSES

Paris 28 octobre. — Sucres. — Ten-dence calme au début, plus soutenue en clôture. Le sucre blanc n. 3 a été payé 73 fr.; octobre et novembre ont été faits à 73 fr., et ont été achetés à 73,25; novembre-décembre sont payés et sont demandés à 73,75. Le granulé américain disponible vaut 99 fr. en entrepôt Paris.

Sucres raffinés. — A Paris, nous cotons en disponible les 100 kilos, par wagon complet (5.000 kilos au moins)

et suivant marques aux usines non compris la taxe de raffinage de 2 fr. Les raffinés en pains bonne sorte, 108 fr.; belle sorte 108,50; cours sans changement.

Il n'est toujours pas établi de cote pour les sucres cassés.

PETROLES

Paris, 28 octobre. On tient à l'hectolitre nu, par wagon complet franco gare Paris, transport à la charge de l'acheteur : Pétrole raffiné disponible, 34,50; essence minérale rectifiée, 52 fr.

BOURSE DES VOLAILLES

Lyon La Martinière, 29 octobre.

Volailles	la pièce	10 ..
Canards.....	6 ..	9 ..
Canards.....	6 ..	9 ..
Canards.....	6 ..	9 ..
Canards.....	6 ..	9 ..
Canards.....	6 ..	9 ..
Canards.....	6 ..	9 ..
Canards.....	6 ..	9 ..
Canards.....	6 ..	9 ..
Canards.....	6 ..	9 ..
Canards.....	6 ..	9 ..

Bourg (Ain), 27 octobre. — La volaille est rare et se vend à des prix élevés.

Les œufs ont subi des cours très élevés ainsi que le beurre, on ne sait à quoi attribuer ces cours élevés.

Andes..... la pièce

Canards..... la pièce

Volailles suiv. chx..... la pièce

Volailles ordinaires..... la pièce

Poulets de grains..... la pièce

Pigeons..... la pièce

Lièvres..... la pièce

Perdreux..... la pièce

Chevreaux..... la pièce

Beurre suiv. qual..... le kilo

Fromages de vache..... la douzaine

Fromages de chèvre..... la douzaine

Œufs..... le cent

Bourgoin (Isère), 28 octobre. — Marché très bien approvisionné. Vente active. Prix fermes.

Ondes..... la pièce

Canards..... la pièce

Volailles suiv. chx..... la pièce

Volailles ordinaires..... la pièce

Poulets de grains..... la pièce

Pigeons..... la pièce

Lièvres..... la pièce

Perdreux..... la pièce

Chevreaux..... la pièce

Beurre suiv. qual..... le kilo

Fromages de vache..... la douzaine

Fromages de chèvre..... la douzaine

Œufs..... le cent

Marseille, 28 octobre. — Les sacs sont en baisse constante, par suite de l'arrêt des pêcheries pour l'armée.

On cote : rayés croisés ou arachides, 105 fr.; Plata mais, 55 fr.; kurragh 105, 70, 140 fr.; indigènes brossés, 120 francs; Turcs, 120-75, 130 fr.; minot premier choix, 128 fr.; S/réf. pour sons ou repasses, 135-70, 100 fr.; walla walla, 50 francs Négis, 130-80, 120 francs.

TOURTEAUX

Marseille, 26 octobre. — Aucun changement à signaler, les cours restent les mêmes. Par suite des nécessités de transport de troupe, la Compagnie P.-L.-M. ne donne pas de wagons au commerce depuis quelques jours.

On cote les 100 kilos :

Coprah Cochinch..... 20 50

— dent Cochinch..... 18 ..

— Ceylan..... 16 ..

— Courant..... 16 50

Lin pur 1^{er} choix..... 17 ..

Arachide Rufusque extra..... 17 ..

Arachide Rufusque 1^{er} choix..... 17 ..

Arachide Rufusque courant..... 16 ..

Arachide Coromandel..... 16 ..

Sésame blanc 1^{er} choix..... 16 25

Sésame gris de l'Inde..... 15 25

Coton l'Étoile..... 15 50

Palmeiste naturel..... 10 25

Payot blanc..... 16 ..

Colza de Russie (gros pois)..... 15 50

Repasse de coques d'arachide (logée)..... 5 25

Son de coques d'arachide (logé)..... 5 25

Farine d'arachide..... 19 25

— de coco..... 19 50

— de sésame blanc..... 19 ..

— de lin pur..... 19 ..

Tourteaux sulfurés. — On cote :

Arachide sulfuré 6 à 7 % d'azote nu..... 14 25

Sésame sulfuré 6 à 7 % d'azote nu..... 15 25

Colza sulfuré 5 à 6 % d'azote nu..... 14 ..

Ricin sulfuré 4 à 5 % d'azote nu..... 11 50

Lyon, 29 octobre. — On cote les tourteaux de noix 19 fr. les 100 kilos départ.

BLACHE & C^o, TOURTEAUX

27, rue de la Liberté, 47, MARSEILLE. Téléphone 25-93.

Bulletin Vinicole

La situation peut se résumer ainsi : cours toujours fermes en présence d'une récolte qui, dans son ensemble, est nettement déficitaire, mais l'écoulement dans la marche des affaires.

Les hauts prix que le commerce sera obligé de faire payer aux consommateurs le font réfléchir, car il peut se demander si ceux-ci pourront ou voudront les accepter, et les réquisitions, dont les détails d'application ne sont encore ni bien réglés, ni bien uniformes, restent une gêne véritable pour tous, vendeurs et acheteurs.

Dans le Beaujolais, les prix se maintiennent toujours de plus en plus fermes, et le moindre beaujolais ordinaire se paye 100 à 105 fr. sur lie les 216 litres, les vins de coteaux 120 à 140 fr. et les crus classés de 150 à 200 fr. la pièce logée (216 litres) le tout à la propriété, comptant.

Dans le Roussillon, les expéditions en réservoirs suivent un courant régulier et important : aussi trouve-t-on difficilement des wagons.

Les envois en fûts ne peuvent toujours pas se faire.

Les prix sont fermes, il y a même une certaine augmentation sur les petits vins.

A mon avis, la marchandise la plus intéressante est en vins de 10 à 12° que l'on paie de 42 à 46 fr., propriété.

Quant aux petits vins la différence est peu sensible puisqu'on paie les 8° à 9° de 39 à 41 fr.

De nos correspondants particuliers

Bordeaux, 26 octobre.

Vins. — Les vendanges se poursuivent, par un temps des plus favorables, dans les grands vignobles blancs; elles sont terminées dans les autres vignobles, tant rouges que blancs.

Le rendement des cuves n'a pas donné ce que l'on espérait, si bien que le déficit est augmenté d'autant. Il ne

semble pas que la récolte en Gironde soit supérieure à 850.000 hectolitres, mais nous serons fixés officiellement dans quelques jours.

La qualité des vins de 1915 sera très bonne; ces vins auront de la souplesse, de la couleur et un degré élevé.

Les transactions sur les vins de 1914 sont presque complètement arrêtées, on signale, cependant, un certain mouvement d'affaires sur les vins blancs d'Ilats, de Cadillac, de Loupiac, de Barsac et de Sauternes; les prix pratiqués varient suivant la qualité de 700 à 1.200 francs le tonneau.

Les prix des vins nouveaux sont tenus très fermement, les propriétaires demandant pour les plus petits vins 400 fr. le tonneau nu.

LE MOUVEMENT DES VINS

Pendant le mois de septembre il a été enlevé des chais des récoltants français 3.009.118 hectolitres qui, ajoutés aux 38.048.235 hectolitres depuis le début de la campagne, forment un total de 41.057.353 hectolitres.

BESTIAUX

CHRONIQUE DE LA BOUCHERIE et du Commerce du Bétail

ETIQUETAGE DU PRIX DES VIANDES A LYON

Le maire de Lyon vient de décider par arrêté qu'à l'avenir et jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement, toutes les viandes fraîches mises en vente dans les boucheries et les charcuteries de la ville de Lyon devront porter d'une manière très apparente l'indication de leur prix.

Ces viandes devront être pesées et livrées à l'acheteur sans addition d'ou mores de côté, à moins que l'étiquette ne contienne l'annonce qu'il en sera fait autrement.

L'arrêté est applicable à partir du 1^{er} novembre.

LA DEPRECIATION DES PEUX DE VEAUX LEGERES

Notre ami M. Michon, président de la Fédération de la Boucherie de l'Est, du Centre et du Sud-Est, a reçu une lettre très intéressante du Syndicat de la Boucherie en gros de Paris l'approuvant pleinement de la campagne qu'il a entreprise en vue du relèvement des cours des peaux de veaux légers.

M. Michon a répondu en demandant au Syndicat de Paris de poursuivre la campagne suivant ses puissants moyens d'action.

L'EXPORTATION DES PEUX DE CHEVREAUX

Par arrêté du 23 octobre, sont abrogés les dispositions de l'arrêté du 16 avril 1915 qui portaient que les peaux brutes préparées de chevreux par dérogation aux prohibitions de sortie en vigueur pouvaient être exportées ou réexportées sans autorisation spéciale, lorsque l'envoi avait pour destination l'Angleterre, les Dominions, les pays de protectorat et colonies britanniques, la Belgique, le Japon, le Monténégro, la Russie, la Serbie ou les Etats de l'Amérique.

ADJUDICATIONS

MINISTRE DE LA GUERRE

Résultats
Besançon, 24 octobre. — Fourniture de 10 tonnes de bétail à livrer par jour pendant une période de trois mois. La fourniture est divisée en deux lots. Ont été déclarés adjudicataires, MM. Jaquet Camille, négociant à Chamois, 1 lot, à 207,99; Lécrovin Gaston, boucher à Gevrey-Chambertin, 1 lot, à 208 fr. les 100 kilos de viande nette.

COMMISSION DES ORDINAIRES

Avis
Suze-la-Rousse (Drôme). — 12 novembre, à treize heures, 52^e régiment d'infanterie, fourniture de la viande de bœuf et de mouton, environ 40.000 kilos à faire du 1^{er} décembre 1915 au 31 mars 1916.

VENTE DE CUIRS VERTS

Lyon. — Vendredi 5 novembre, à deux heures, au Palais du Commerce, le Syndicat de la Boucherie lyonnaise et les autres adhérents vendront environ 5.000 cuirs, 15.000 veaux, 20.000 moutons.

Lyon-Vaise

MARCHE DU LUNDI 25 OCTOBRE
Porcs. — Amenés : 1.325; renvoyés : 00. — Les 500 porcs que nous avions de moins que lundi dernier, ce manquant a fait que les transactions ont été actives et que les cours ont regagné ce qu'ils avaient perdu. On payait la première qualité, de 0,83 à 0,86; la seconde, de 0,78 à 0,79; la troisième, de 0,73 à 0,75 le demi-kilo.

MARCHE DU MARDI 26 OCTOBRE
Boeufs. — Amenés : 1.322; renvoi : 180; entrée aux abattoirs : 175; soit au total : 1.472 bêtes contre 1.308 la semaine dernière.

Aujourd'hui, nous avions un très gros marché comme apport, dans l'ensemble, comme qualité de marchandise nous avions les deux extrêmes. Beaucoup de bêtes de fourniture. Le marché avait amené passablement de monde. Malgré les gros arrivages, grâce au temps propice que nous avons, les cours se sont maintenus sur la viande de choix, mais vers la fin du marché les prix avaient une tendance à la baisse, surtout sur les bêtes de fourniture.

On cotait les bournonnais, charollais première qualité, de 0,95 à 1,15; deuxième qualité, de 0,90 à 0,95; troisième qualité, de 0,75 à 0,85; les bœufs divers, de 0,76 à 1,08 le demi-kilo poids mort.

Au poids vif, on payait les bournonnais, charollais extra de 0,60 à 0,63;

première qualité, de 0,53 à 0,60; deuxième qualité, de 0,45 à 0,50; troisième qualité, de 0,35 à 0,45; les limousines, de 0,60 à 0,65 le demi-kilo.

Veaux. — Amenés : 522; renvoi : 0; entrée aux abattoirs : 133; au total : 655 contre 874 mardi dernier, soit en moins 219 veaux.

Les arrivages ont été ce jour moins importants, aussi la vente s'est-elle montrée active et les cours bien tenus, surtout pour les bons veaux, la qualité inférieure éprouvait de la peine à maintenir ses prix.

On cotait les veaux extra de 0,70 à 0,75; première qualité, de 0,65 à 0,70; deuxième qualité, de 0,60 à 0,64; troisième qualité, de 0,55 à 0,60 le demi-kilo.

Moutons. — Amenés : 866; renvoi : 0; entrée aux abattoirs : 606; soit en tout : 1.472 contre 2.072 la semaine dernière.

Les apports à notre marché ont été d'environ 500 bêtes de moins. Malgré cet écart, les affaires ont été plutôt calmes et les cours n'ont guère varié sur mardi dernier.

Nous coterons sans grand changement comme suit : charollais extra, de 1,30 à 1,35; en qualité inférieure, de 1,20 à 1,25; moutons de pays, de 1,12 à 1,20; pour la qualité inférieure, de 0,92 à 1 fr. le demi-kilo.

MARCHE DU JEUDI 28 OCTOBRE

Moutons. — Amenés : 166; renvoi : 00. — Nous avions 71 moutons de moins que jeudi dernier. La vente a été facile avec un peu de hausse sur la belle marchandise. On payait les premiers choix 1,24 à 1,27; les seconds, 1,13 à 1,15; les troisièmes, 0,95 à 1,05 le demi-kilo.

Porcs. — Amenés : 416; renvoi : 00. — L'apport était à peu de chose près le même que jeudi dernier; mais la vente a eu plus d'activité, avec des cours bien tenus. On payait la première qualité 0,84 à 0,86; la seconde 0,80 à 0,81; la troisième 0,75 à 0,78 le demi-kilo.

MARCHE DU VENDREDI 29 OCTOBRE

Boeufs. — Amenés : 425; renvoi : environ 40; entrée aux abattoirs : 236; soit en tout : 651 bêtes contre 585 il y a huit jours.

Aujourd'hui, notre marché était assez bien fourni comme quantité, mais dans l'ensemble la marchandise laissait quelque peu à désirer. Malgré les approches des fêtes de la Toussaint, nous avions guère de monde sous le hall. Les affaires étaient calmes et les cours ne se sont pour ainsi dire presque pas modifiés sur mardi dernier.

On cotait avec tendance à la baisse les bournonnais, charollais première qualité, de 0,95 à 1,13; deuxième qualité, de 0,90 à 0,95; troisième qualité, de 0,75 à 0,85; bœufs divers, de 0,76 à 1,05 le demi-kilo poids mort.